

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE VALANT REGLEMENT DE CONSULTATION			
Pouvoir adjudicateur	Commission Syndicale du Pays de Soule	64130 MAULEON	☎ 05.59.28.05.26 ☎ 05.59.28.06.73 ✉ secretariat@cspsole.fr
Interlocuteur	M. Sébastien INDA- GALLUR	Directeur	☎ 06.84.03.75.02 ✉ sebastien.indagallur@cspsole.fr
Date d'envoi de l'avis à publication sur profil acheteur	9 mai 2025		
Date et heure limite de remise des offres	13 juin 2025 à 12h00		
Date limite de validité des offres	13 juillet 2025		

1. Procédure de passation :

Marché à procédure adapté (article 2131-12 du code de la commande publique).

2. Objet du marché :

Marché de travaux de réfection de voirie sur l'ensemble du territoire de la Commission Syndicale du Pays de Soule.

3. Description de la mission :

Missions de réfection de voirie : délimitation, reprofilage, broyage, compactage, apport de cailloux, revêtement tri-couche.

4. Parties contractantes :

D'une part :

La Commission Syndicale du Pays de Soule
Représenté par Monsieur Jacques BARREIX
10 rue Arthez Lassalle - 64130 MAULEON

Et d'autre part :

Le maître d'œuvre, représenté par son directeur.

5. Date de mise en service et durée du contrat

La mission est à réaliser dès la signature de l'acte d'engagement, en juillet 2025, et jusqu'à la fin de la phase de réalisation des travaux prévue pour le 30.11.2025 au plus tard.

6. Présentation des offres :

Les offres comprendront :

- Un dossier de candidature comprenant l'acte d'engagement (AE), le détail quantitatif estimatif (DQE), DC1, DC2, attestation d'assurance, attestation de régularité fiscale, extrait Kbis, RIB
- Un mémoire technique détaillant les prestations proposées, la méthodologie de travail et de suivi, la définition des moyens ainsi qu'une présentation des missions réalisées ou en cours correspondantes à la demande (étude préalable et premiers chiffrages validés par les élus).

7. Relation maître d'œuvre et maître d'ouvrage

Le titulaire du marché est tenu d'assurer une relation permanente et de qualité. A ce titre, le candidat décrira la relation clientèle assurée par des interlocuteurs identifiés (planning, réunions de chantiers...) et réalisera systématiquement des comptes rendus de chaque rencontre.

8. Critères retenus pour le jugement de l'offre

Les critères d'attribution sont les suivants :

Libellé
1 - Compétences et références : 20%
2 – Moyens adaptés à l'opération : 20%
3 – Délais : 10%
4 - Montant des honoraires : 50%

Critères « compétences et références » : le maître de l'ouvrage appréciera la qualité des points suivants :

- compétences de l'équipe (aménagement, ingénierie thermique, références de même type réalisées par le candidat (les plus significatives au regard du projet)).

Critères « moyens adaptés à l'opération » : le maître de l'ouvrage appréciera la qualité des points suivants :

- moyens humains affectés à la mission et délais et détails envisagés pour chacune des phases,
- tout autre élément que le candidat jugera utile (note sur les éléments de la phase préalable...).

Critères « délais » : le maître de l'ouvrage appréciera la qualité des points suivants :

- un calendrier pour les différentes phases envisagées.

9. Remise des offres

Les offres des candidats devront être reçues à la Commission Syndicale du Pays de Soule au plus tard le 13/06/2025 à 12h00 **sous une des formes** suivantes sous peine de nullité :

- *Offres remises par voie postale*
Ces offres sont envoyées sous pli cacheté par voie postale en recommandé avec avis de réception ou déposées contre récépissé à l'adresse suivante :

Commission Syndicale du Pays de Soule
10 rue Arthez Lassalle
64 130 MAULEON

L'enveloppe portera les mentions suivantes : « **Marché de réfection de voirie syndicale/Ne pas ouvrir/Nom du candidat** » Elle comprendra les pièces relatives mentionnées à l'article 2 du cahier des charges.

- *Offres remises par voie électronique*

Les candidats optant pour une réponse par voie électronique sont invités à transmettre les documents à l'adresse suivante : secretariat@cspsole.fr ou directement sur la plateforme de mise en marché public.

Les dossiers dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure fixées ci-dessus ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus. Ils seront renvoyés à leurs auteurs sans avoir été ouverts.

- L'offre reçue par le collège devra être valide de la date de réception jusqu'au 13 juin 2025.

10. Pièces à fournir

Les candidats auront à produire les pièces suivantes :

- L'acte d'engagement renseigné, daté et signé
- Le présent règlement de consultation daté et signé
- Le cahier des charges daté et signé
- Le détail quantitatif estimatif
- L'attestation d'assurance décennale
- Un mémoire technique précisant les services disponibles, l'organisation et les moyens humains mis en œuvre pour répondre au suivi du contrat
- Tout document contrôlable prouvant la capacité professionnelle du candidat à réaliser les prestations envisagées (références, certificats de qualification professionnel, certificats de capacité émanant d'autres clients...)

Sur décision du collège, les dossiers incomplets pourront être complétés dans le délai qu'il prescrit.

11. Négociation

Conformément à l'article R.2124-3 du code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur peut négocier avec les candidats ayant remis une offre. Cette négociation se fait par écrit et peut porter sur tous les éléments de l'offre.

DATE, SIGNATURE ET CACHET DU CANDIDAT :